

La motorisation en région centre de Côte d'Ivoire Les expériences AVB et PMP

Yves LECOMTE

INTRODUCTION

Le cas porte sur la motorisation conventionnelle en zone de savane de Côte d'Ivoire, région du V baoulé (secteur préforestier). Au cours des 20-25 dernières années, différentes opérations de développement agricole faisant appel à la motorisation se sont déroulées dans cette région avec des conceptions et des succès très divers.

Dans de nombreuses opérations en Afrique et notamment en Côte d'Ivoire, la motorisation a été perçue comme l'outil qui devait nécessairement véhiculer le développement. On a considéré alors que la motorisation était une innovation hautement transformatrice puisqu'elle faisait passer d'une agriculture manuelle, itinérante, axée essentiellement sur l'autosubsistance vers une agriculture semi-mécanisée, stabilisée et largement ouverte sur l'économie monétaire.

Mais l'innovation majeure n'est-elle pas plutôt la promotion d'exploitations motorisées et par conséquent la transformation radicale de l'agriculture et de la société paysanne ?

On pourrait considérer que la motorisation est à la fois une des innovations induites par le choix opéré de développement et une innovation qui en induit d'autres (totalement ou partiellement) telles que:

- la stabilisation des cultures qui fait appel à la création de blocs avec toutes les conséquences, entre autres, sur la gestion du foncier et des terroirs... ;
- la modification des cultures et des techniques culturales (nouvelles cultures, cultures pures, continues, nouveaux calendriers...);
- l'utilisation accrue d'intrants du fait de la stabilisation des cultures (problème de fertilité) et de la recherche de produits et de marges suffisantes (charges importantes) et d'un revenu attractif ;
- la transformation des caractéristiques structurelles des exploitations, des modalités et techniques de gestion ;
- la nécessité d'un appui spécifique au producteur lié à la complexité de gestion et à l'ouverture sur l'économie monétaire) ;
- la nécessité d'un environnement économique capable de répondre aux nouveaux besoins (intrants, crédits, réparation, débouchés, formation, appui aux producteurs...) tant en matière de structures que d'outils.

Les opérations qui se sont succédées dans la région se sont intéressées à tout ces thèmes, mais selon des conceptions parfois très différentes. Ces opérations

illustrent assez bien les **méthodes et les pratiques de développement en Afrique depuis les trente dernières années.**

I. PRESENTATION DE LA REGION DE BEOUMI

Le point de départ de l'histoire récente du développement rural dans la région Centre de Côte d'Ivoire est le barrage et le lac de Kossou.

On s'intéressera plus particulièrement à la région de Béoumi.

1. Rappel historique

Après l'indépendance (1960) : renforcement du pôle industriel d'Abidjan et développement de l'agro-industrie à proximité de la capitale. Développement de l'électrification.

La Côte d'Ivoire étant dépourvue de ressources énergétiques minières et ses besoins allant croissants, d'importants programmes hydro-électriques sont étudiés à la fin des années 60.

Sur trois sites initialement envisagés (Comoé, Bandama, Sassandra) le site de Kossou est retenu en premier lieu (plus pour des raisons politiques - proximité de Yamoussoukro - que pour des raisons techniques - avis défavorable du bureau d'études d'EDF).

La création du barrage se traduit par la constitution d'une retenue d'eau. La montée des eaux implique le déplacement de 80.000 personnes (essentiellement des Baoulés), la reconstruction de leur villages et la reconstitution de leurs terroirs.

Initialement, la réinstallation était prévue dans la région sud-ouest (ARSO) mais pour des raisons ethno-politiques les Baoulés refusent le transfert et demandent à rester dans leur région d'origine.

Les autorités politiques sont donc confrontées à une réinstallation des "déguerpis" sur les régions riveraines du lac, régions déjà à forte densité de population. Le problème se pose notamment en terme de disponibilité en terre pour reconstituer les terroirs.

Cette reconstitution des terroirs est cependant perçue comme une opportunité pour mettre en oeuvre des programmes de développement agricole.

La construction du barrage, le déplacement et la réinstallation des populations et la réalisation des opérations de développement rural sont confiés à l'AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) directement placée sous la responsabilité du Président de la République.

L'AVB interviendra de 1969 à 1980 date de sa dissolution.

2. Caractéristiques de la région

Le milieu naturel :

Limite de la zone guinéenne à deux saisons des pluies et de la zone soudanienne à une saison des pluies (1200mm). Fortes irrégularités intra et inter annuelles (retard dans les précipitations, chutes d'eau excessives...).

Paysages de savane arborée en larges mailles séparées par des forêts galeries sur un glacié disséqué avec de faibles pentes et un modelé de terrain ne variant que très peu. Particularité : présence d'une strate herbacée à base de *Pennisetum* à développement important et rapide.

Le milieu humain :

Les ethnies : le fleuve Bandama constitue une frontière ethnique. La région de Béoumi est occupée par l'ethnie baoulé (sous-groupe ethnique des Kodé). Sur la rive ouest, les Malinké et les Gouro du groupe Mandé. Avec la création du lac, les Baoulé ont été réimplantés essentiellement sur la rive est.

Les densités de population sont fortes ; localement et sur la rive est, elles peuvent aller jusqu'à 60 et même 120 hab./km² actuellement dans la zone dense de Béoumi. La population totale est sensiblement identique d'un recensement à l'autre ; le croît naturel est équilibré par les migrations essentiellement vers les régions de forêt (cacaoculture) - qui sont une composante structurelle de la population. Sur la rive ouest, la situation est différente avec une forte implantation sénoufo et malinké.

L'activité agricole traditionnelle :

Les exploitations agricoles sont basées sur le ménage (le nombre de résidents est de 6 en moyenne avec 3 actifs). Elles se caractérisent par une tendance à l'absence des jeunes adultes (migrations) et par une moyenne d'âge des chefs d'UP relativement élevés (50 ans).

La terre fait l'objet d'un simple droit d'usage transmissible (attribué par les chefs de la terre). L'agriculteur est donc simple usufruitier.

L'agriculture traditionnelle est manuelle. Les productions se composent essentiellement :

- * de l'igname qui est la culture fondamentale et du manioc ;
- * et dans une moindre mesure (en association) du riz, du maïs, de l'arachide (réalisés par les hommes) et des cultures légumières (haricots, tomates, gombos, piments...) réalisées par les femmes.

Ces cultures sont destinées essentiellement à l'autoconsommation.

Quelques cultures de rente (introduction par la force à l'époque coloniale puis maintien dû à la pénétration de l'économie marchande) :

- * le café au sud ;
- * le coton au nord (Cf. CIDT).

L'élevage reste marginal : quelques ovins, caprins, volailles...

Le système de mise en valeur repose sur l'itinérance avec défriche et brûlis puis mise en culture pendant 2 ans (1: igname, 2 : arachide, riz...) puis jachère. La durée de la jachère est fonction de la densité de population; elle tend à se raccourcir actuellement. Traditionnellement, on compte 1 ha de culture pour 11 ha de jachère.

3. Impact du barrage dans la région de Béoumi

La région de Béoumi est la région la plus touchée par la création du lac ;

- * sa surface a été réduite de 24% (perte de 421 km² - à la cote 206 - sur 1750 km²(22)) ;
- * la région de Béoumi est la plus peuplée de la zone AVB (50.000 hab. environ)²³ ;
 - densité avant la création du lac : 28,6 hab./km² (la plus forte après Botro)²⁴ ;
 - densité après la création du lac : 37,7 hab./km² (largement en tête). Soit une augmentation brutale de 31% ;
- * 76% de la population est touchée par la création du lac, soit par les déplacements, soit par les réductions de terroirs.

II. REALISATIONS ET BILAN DE L'AVB

Le bilan de l'AVB n'est envisagé ici que sous l'angle développement rural et agricole.

1. Rappel du modèle AVB

Rappel de la situation de départ sur le plan agricole :

- * milieu physique : difficultés climatiques donc de mise en valeur agricole.
- * milieu humain : zone de confluences ethniques (Cf: histoire; Mandé, Krou, Akan, Voltaïque), grandes densités relatives (30 à 40 hab./km²), concentration de la population, migrations (caractéristique structurelle).

Intervention de l'AVB :

- * création d'un barrage et d'une retenue d'eau.
 - * déplacement de population (80.000 personnes) et réinstallation sur le pourtour du lac avec reconstitution des villages et des terroirs.
 - * mise en oeuvre de programmes de développement agricole.
- Avec l'accroissement des densités de population et la diminution des disponibilités foncières, le système traditionnel de culture avec jachère longue

22- Superficie totale de la zone AVB : 13.390 km².

23- Population totale AVB : 247.500 hab., part de Béoumi : environ 20%.

24- Densité moyenne de la région avant l'AVB : 18,5 hab./km².

n'est plus possible sans compromettre le potentiel de production des terroirs. Par ailleurs, il ne satisfait pas aux orientations politiques de l'Etat en matière de développement (modernisation). Dans tous les cas, les surfaces négociables et négociées sont trop petites pour permettre la poursuite du mode traditionnel de mise en valeur.

L'AVB propose donc de **nouveaux systèmes de production** pour une meilleure valorisation des nouveaux terroirs (où on réalise des blocs de cultures). L'orientation est délibérément qualifiée d'intensive et de moderne.

En zone de savane (Béoumi), le système repose sur :

- * **la stabilisation de l'agriculture** consécutive à la réduction des surfaces disponibles. Elle doit permettre également de faire des investissements (aménagements: défrichements, pistes... amendements) et de faciliter l'intégration agriculture-élevage. Elle constitue enfin la condition technique de départ pour la motorisation ;
- * **la motorisation** qui doit permettre de cultiver mieux et plus et notamment d'augmenter le revenu par famille ;
- * **un assolement** (igname, maïs, coton, riz, stylosanthès) avec une place importante pour les cultures de rente (pour payer les frais de motorisation). Cet assolement permet de mieux répartir les risques notamment climatiques et de mieux rentabiliser le matériel et le travail humain. Le stylosanthès (légumineuse pâturée) permet l'association agriculture-élevage et une amélioration de la fertilité ;
- * **des techniques appropriées** : cultures pures, semences sélectionnées, engrais et produits phytosanitaires, façons culturales...

En théorie, chaque bloc de 150 ha en moyenne, est divisé en 5 soles de 30 ha. La répartition se fait à raison de 1 ha de chaque sole par chef de famille (soit 5 ha en moyenne par exploitation). Chaque exploitation est gérée individuellement.

Au niveau de chaque bloc, un GVC assure :

- * le découpage annuel des soles ;
- * l'approvisionnement en intrants ;
- * l'organisation des travaux ;
- * la gestion du matériel ;
- * le regroupement des récoltes ;
- * la gestion du troupeau d'embouche de jeunes taurillons.

L'AVB assure l'encadrement, la formation et pallie aux carences de l'environnement (réparation mécanique, crédit, approvisionnement, commercialisation...).

2. Commentaires

En réalité ce modèle va évoluer au cours des années 1970. Du fait de la méfiance et du désintérêt progressifs des paysans, l'AVB concevra des opérations où la participation paysanne sera de moins en moins importante

(dans un premier temps gestion de la machine et du bloc par des GVC puis ensuite par l'AVB (régie) au profit des paysans qui n'ont plus en charge que les travaux manuels). A la fin des années 1970 certaines opérations seront réalisées sur les blocs défrichés sans la participation des paysans sous aucune forme que ce soit et pour le seul profit de la structure d'encadrement.

Le modèle d'exploitation AVB est en fait très rigide ; il ne souffre que peu de dérogations. Sa mise en application est assurée par un encadrement directif, diffusant des thèmes simples essentiellement techniques. L'AVB va jusqu'à l'éviction des paysans du bloc s'ils ne respectent pas les consignes. Cette éviction est d'autant plus facile pour l'AVB que la surface de chaque bloc villageois (150 ha en moyenne) et la répartition par paysan (1 hectare de chacune des 5 soles) ne permettent pas de satisfaire tous les villageois (soit 30 familles sur une moyenne de 250 par village environ). Le nombre de laissés pour compte est sans cesse croissant.

En 1980, lors de la dissolution de l'AVB, toutes les actions agricoles disparaissent. Les blocs retournent à la friche. Les paysans, eux, sont déjà retournés à leurs pratiques traditionnelles. L'échec des opérations agricoles dans la zone de savane est total²⁵.

Ce constat d'échec mérite une analyse²⁶.

La solution proposée par l'AVB est uniquement technique (technocratique) : **comment faire fonctionner une chaîne de matériel de 65 CV sur un bloc de 150 ha ?** On rassemble des paysans autour d'une machine (la motorisation étant le pivot central) en fonction de leur capacité en travail.

Les dimensions économiques (reproductibilité des systèmes proposés) et sociales (organisation, responsabilisation et implication des agriculteurs) sont négligées. (La rentabilité pour les agriculteurs et pour l'Etat du modèle technique est cependant démontrée).

Ces derniers points rendent compréhensible la dérive progressive qui a abouti à la fin des années 1970 à une éviction complète des paysans des blocs et à une agriculture sans paysans, aboutissement logique de modèles où ces derniers ne sont considérés qu'en fonction de leur force de travail.

Dans l'analyse de l'échec de l'AVB, il est important de dissocier les différents problèmes rencontrés et notamment ceux qui sont relatifs :

- * au milieu tant agro-écologique (contraintes climatiques, de végétation...) qu'humain (force de travail, système foncier...) ;
- * à l'intervention de l'AVB dans laquelle il faut dissocier le déplacement des populations sur la zone, la reconstitution des terroirs par un système de blocs et enfin le modèle de développement retenu (voir plus loin) ;

25- Le bilan est d'autant plus négatif que la situation des paysans s'est dégradée: ils ont perdu leurs terroirs et sont revenus au système cultural traditionnel. De plus, ils sont devenus méfiants vis-à-vis de toute intervention. Les opérations en zone de cultures pérennes (partie sud de la région AVB) semblent au contraire avoir bien résistées à la disparition de l'AVB.

26- Cette analyse n'a pas été faite par l'AVB.

* à la motorisation proprement dite (nécessité de cultures pures et stabilisées, faible disponibilité en types de matériels sur le marché²⁷, semi-motorisation, nécessité de rentabilisation par une surface minimale en cultures commercialisables) ;

* à l'environnement économique (quasi-inopérant et auquel se substitue complètement l'AVB)²⁸. On peut ajouter également l'absence de politiques économiques au niveau des prix, du crédit, des importations, de la formation...

Sur la conception du modèle de développement AVB proprement dit, on peut retenir :

* La confusion semble avoir été entretenue entre a) la simple reconstitution du potentiel de production foncier au niveau de chaque villageois avec appui de la mécanisation pour les gros travaux et b) la promotion d'agriculteurs modernes (population nettement plus restreinte) faisant le choix délibéré de l'intensification et de l'ouverture sur l'économie monétaire²⁹ ;

* politique du "cadeau"³⁰ ;

* dirigisme important (avec notamment une dépossession du foncier) et imposition d'un (seul) modèle d'exploitation motorisée, mais pas de véritable constitution d'exploitations agricoles: pas d'unité économique (turnover important sur les blocs), thèmes de vulgarisation essentiellement technique et uniforme ;

* pas d'autonomie de décision (les agriculteurs sont de simples exécutants de décisions prises en dehors de leurs exploitations, imposition d'un système cultural notamment) et pas de volonté de promouvoir cette autonomie par la formation et un système d'appui à la prise de décision (conseil agricole) permettant de faire émerger des "entrepreneurs" capables de gérer (l'exploitation et ses risques) et de faire des choix (contradiction entre la volonté de maintenir une agriculture autonome et l'attitude dirigiste et déresponsabilisante de l'encadrement dans le domaine de la gestion des exploitations), pas de motivation des futurs "entrepreneurs" par le profit ;

* substitution intégrale à l'environnement économique par création de multiples services qui disparaissent avec l'AVB ce qui conduit à la disparition de toute activité faute d'avoir envisagé la reproductibilité des réalisations au delà de l'AVB).

En résumé:

* problème d'adaptation des choix techniques (non développés ici) ;

* problème de conception et de maîtrise par agriculteurs des exploitations, problème de responsabilisation ;

27- Modèles, puissance, coûts...

28- Conseil, formation, approvisionnement, crédit, commercialisation, réparation mécanique.

29- Cette confusion a pu être volontairement entretenue par l'AVB (dans un but politique vis-à-vis du gouvernement comme des paysans) mais on peut penser également que les promoteurs du "modèle" AVB n'ont pas véritablement saisi cette contradiction.

30- Le matériel agricole est donné au GVC de chaque bloc ce qui pour l'AVB a le double avantage d'éviter les problèmes relatifs aux modalités de cession (crédit notamment) et de pouvoir reprendre le matériel à tout moment. L'agriculteur ne se sentant pas propriétaire de son matériel n'est pas enclin à s'y intéresser.

* problème de reproductibilité des exploitations et actions en dehors de la structure qui les a générés.

III. PRESENTATION DES PMP

1. Les origines du PMP

Au cours des années 1970, d'autres opérations de modernisation et de motorisation de l'agriculture se déroulent en Côte d'Ivoire parallèlement à celle de l'AVB. Les plus importantes dans le domaine du développement rural sont localisées essentiellement en zone de savane.

La CIDT notamment conduit des opérations de motorisation conventionnelle (Mankono, Katiola, Odienné, Touba) mais surtout un projet de motorisation intermédiaire sur l'ensemble de la région Nord CI qu'elle souhaite étendre à la région Centre³¹.

L'AVB et la CIDT se posent des questions sur les causes des échecs ou des coups de freins imposés au développement de leurs modèles de développement. Ce questionnement se retrouve également dans d'autres organismes de développement tels que la SODEPALM, la SATMACI, la SODEFEL... Par ailleurs, les pouvoirs publics, sensibles aux modèles européens, fondent leurs objectifs de développement sur la motorisation et se posent des questions quant aux politiques appropriées à sa diffusion.

Sur le plan interne, la Côte d'Ivoire vient de traverser une période de prospérité économique. Sur le plan externe, la conjoncture internationale est favorable aux financements massifs sur emprunts extérieurs (fin des années 1970). Les conditions sont requises pour lancer un vaste programme sur la diffusion de la motorisation en Côte d'Ivoire.

2. La conception du PMP

L'Etat d'un côté, et les sociétés de développement de l'autre sont donc à l'origine du Projet National de Promotion de la Mécanisation Paysanne en Côte d'Ivoire.

Les blocages que rencontrent les SODE ne sont identifiés qu'en termes techniques, les questions posées sont essentiellement relatives aux matériels et aux itinéraires culturels. Le PMP va donc avoir une orientation nettement machiniste. La machine reste un objectif.

31- Le système MI de la CIDT pour la région Centre est assez voisin du système AVB. Le système est basé sur un tracteur Bouyer (20-25 CV), de conception simplifiée, et d'une chaîne d'outils, travaillant sur blocs et autour desquels sont regroupés des paysans pour constituer des groupements. La conception de l'encadrement (la CIDT assure notamment la gestion des exploitations motorisées sans en assumer les risques) et la substitution à l'environnement sont identiques à l'AVB (maintenance, crédit, commercialisation...).

Le produit final du PMP consiste en "des projets entiers d'accroissement de la productivité axés sur des chaînes mécanisées et leur accompagnement agronomique, économique et social. La machine reste donc au centre des préoccupations, tout le reste étant défini en fonction d'elle. La confusion entre moyen et objectif est maintenue.

Le PMP est conçu comme un appui aux structures de développement pour la partie recherche-développement (concept qui devient alors d'actualité). Il est perçu comme le service R-D des SODE avec tout ce que cela implique quant à sa liberté de choix tant en matière de thèmes de travail que de méthodologie.

Les concepteurs du PMP doivent répondre :

- * à l'Etat qui souhaite étendre le projet à l'ensemble de la Côte d'Ivoire ;
- * au bailleur de fonds (CCCE) qui souhaite vendre du matériel et faire du projet une vitrine pour l'industrie française ;
- * aux SODE qui ne pensent aucunement remettre en cause leurs orientations.

En conséquence il sont conduits à proposer une démarche qui limite considérablement la marge de manoeuvre des responsables du PMP et qui se concrétise par :

- * l'élaboration lors de la faisabilité d'une typologie des systèmes de production ivoiriens et consécutivement la définition des thèmes et des sites de recherche ;
- * le choix a priori d'un ensemble de matériels (dont la plupart se révélera inopérante par la suite).

Une méthodologie est proposée avec un processus itératif en quatre phases :

- * I banc technologique ;
- * II essai en vrai grandeur agro-écologique ;
- * III essai en milieu réel dans des exploitations avec suivi agro-socio-économique ;
- * IV test en "micro-projets".

Bien que la pluridisciplinarité soit la règle au sein du projet et de la méthode (comme le veut la R-D), elle est au service de la motorisation.

3. Déroulement du PMP

La mise en oeuvre du PMP a été confiée à un centre d'expérimentation : le Centre Ivoirien du Machinisme Agricole (CIMA) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Le projet s'est déroulé de 1981 à 1987 en deux périodes correspondant à deux tranches de financement mais également à des conceptions de l'intervention et à des résultats radicalement différents.

La première période (1981-1984) a concerné les travaux de la phase I à la phase III. Ces travaux ont été orientés sur la mise au point de matériels et d'itinéraires techniques conformément à l'étude de faisabilité. De nombreux travaux

techniques ont été réalisés. Cette première période se caractérise par un dérapage scientifique consécutif à une survalorisation de la machine considérée comme un objectif et non un moyen au détriment d'une approche plus globale des exploitations et de leur milieu en terme de possibilités et conditions de modernisation.

A la lumière de ce constat, les travaux de la seconde période (1985-1987) furent conçus avec une volonté de recentrage sur l'exploitation agricole et sur son environnement économique et social, la machine reprenant sa place d'instrument dans le processus de développement. Les concepteurs de la seconde phase définissent alors quatre opérations. Seule l'opération conduite dans la région Centre a abouti à une véritable opération de développement expérimental.

Deux phénomènes marquants sont essentiels pour comprendre l'évolution des travaux en région Centre.

Les premiers travaux sont conduits essentiellement avec la CIDT (l'AVB disparaît avant le démarrage effectif du PMP). Les conclusions du PMP sur la chaîne Bouyer sont négatives. Les propositions du PMP en matière de motorisation conventionnelle conduisent à une rupture entre la CIDT et le PMP. Mais, corrélativement, la CIDT se retire partiellement de la région qui n'offre pas à ses yeux suffisamment d'intérêt sur le plan de la production cotonnière. Ce retrait va permettre au PMP de conduire ses travaux avec une relative liberté d'action (contrairement aux autres régions de Côte d'Ivoire où il reste dépendant des SODE)³².

Le travail en collaboration étroite avec les agriculteurs (mais également avec des organismes comme l'ORSTOM) va aboutir à une analyse des causes de l'échec de la motorisation et des modèles de développement retenus jusqu'alors (analyse exposée dans la deuxième partie). Progressivement s'élabore la deuxième phase du PMP qui démarre véritablement en 1984 et qui s'oriente non plus vers une réflexion sur les techniques agricoles (qui ont alors été cernées dans leurs grandes lignes), mais sur la modernisation de l'agriculture paysanne où les composantes économiques et sociales deviennent prépondérantes (gestion et environnement de l'exploitation motorisée).

De 1985 à 1987 le PMP, puis de 1987 à 1991, l'Opération Centre devenue autonome après la disparition du PMP, vont élaborer, tester et affiner un certain nombre d'éléments :

- * organisation des producteurs en groupements (constitution, fonctionnement...);
- * processus d'accession à la motorisation ;
- * gestion et maîtrise des exploitations : mise en place d'un système de conseil agricole et d'un centre de gestion ;

32- Ce qui explique notamment que c'est dans la région de Béoumi que les réflexions et les travaux en matière de développement seront poussés suffisamment loin pour proposer un projet de développement (Cf: ADARC).

- * dynamisation de l'environnement économique et ouverture des exploitations sur celui-ci (création d'un atelier de réparation autonome, développement du multipartenariat amont et aval, organisation du crédit...);
- * proposition en terme de politique de développement...

IV. LES TRAVAUX DU PMP SUR L'ADAPTATION ET LA VIABILITE DE LA MOTORISATION DANS LA REGION DE BEOUMI

Approche détaillée de la mise au point de l'innovation "exploitation motorisée".

1. Les recherches sur l'adaptation de la motorisation

Il s'agit de l'adaptation au milieu agro-écologique et aux caractéristiques structurelles des exploitations (les travaux de la première période).

Les premiers travaux du PMP portent sur la définition d'un niveau de puissance. La puissance optimale retenue est de 45 CV qui correspond à :

- * la puissance minimale nécessaire (y compris une certaine réserve de puissance) pour mettre en culture une superficie de 35 ha minimum (optimum 45 CV) et cela dans les meilleures conditions compte tenu des contraintes de milieu ;
- * la puissance optimale permettant la meilleure maîtrise technique et financière par les agriculteurs (problèmes de semi-mécanisation, de faible disponibilité en main-d'oeuvre qui obligent à limiter les surfaces et également à regrouper les exploitations. Les difficultés liées à la gestion en commun imposent donc de limiter le nombre de participants par groupement et consécutivement les surfaces cultivées et les besoins de puissance).

Ce niveau de puissance constitue une référence, mais les groupements ont le libre choix des marques et des types de machines en fonction des opportunités commerciales.

Le choix des variétés, le calage des cycles et la mise au point des calendriers culturels deviennent prépondérants dès lors que la meilleure période pour la mise en place des cultures est courte et que les goulets d'étranglement dans le planning de travail du matériel doivent être évités.

Deux périodes d'intense activité se dégagent : mars à juillet (période de mise en place et de travaux mécaniques), novembre à janvier (période de travaux de récolte et de post-récolte généralement manuels).

Des itinéraires techniques appropriés sont identifiés également ainsi que des outils.

Contrairement au modèle AVB, il s'agit ici, au niveau agronomique, de déterminer des éventails de possibilités techniques et les modalités de leurs mises en application.

2. Les travaux sur la viabilité de la motorisation

Il s'agit ici des travaux de la deuxième période.

L'adaptation ne se réfère qu'aux conditions agro-écologiques et la structure des exploitations (contraintes du milieu physique, dotation en main-d'oeuvre). La mise au point de techniques nouvelles, adaptées, permettant d'accroître la productivité du travail rend concevable le passage vers une agriculture plus performante.

Il ne s'agit cependant que d'une étape. Pour être complète, l'innovation doit s'insérer également dans le contexte économique et social qui détermine sa viabilité. Elle dépend alors des possibilités offertes aux agriculteurs pour accéder à la motorisation, et pour maîtriser et reproduire leurs nouvelles exploitations.

2.1) Accession

Coût d'investissement très lourd (8-10 M de F.CFA). Le capital est la ressource rare dans les exploitations. Le recours au financement extérieur est le passage obligé pour l'accession à l'innovation.

La démarche proposée par le PMP : constitution d'un groupement informel (année 0), prêt de matériel et formation technique et à la gestion pendant trois ans, constitution progressive d'une épargne par les membres des groupements pour l'obtention d'un prêt bancaire (début de 4^e année) et achat en propre de matériel.

2.2) Maîtrise de l'exploitation motorisée

Le changement d'échelle est très important entre une agriculture d'autosuffisance et une agriculture capitaliste où la recherche du profit est un objectif essentiel. Dans ce nouveau type d'agriculture, le niveau de risque est élevé. Il est lié à l'investissement et à l'ouverture sur l'économie marchande. Il résulte également de la complexification des systèmes de production.

La maîtrise globale des exploitations motorisées et le contrôle du risque nécessaire à la recherche de profits suffisants sont largement déterminés par la qualité de la gestion de l'exploitant.

Les encadrements classiques ne sont pas adaptés à ces objectifs. Un nouveau type d'appui axé sur le conseil et permettant de guider l'agriculteur pour prendre les meilleures décisions devient nécessaire. Ce conseil est nécessaire également car chaque exploitation constitue un cas d'espèce (par exemple chaque exploitation a ses propres assolements, ses propres caractéristiques en main d'oeuvre...).

Les travaux du PMP ont consisté à concevoir la fonction conseil (formation des conseillers, modalités et organisation de l'intervention) et le suivi technique et de gestion (informatisation, élaboration d'un certain nombre d'outils de suivi

des exploitations, comptabilité et indicateurs). Ils ont consisté également à créer un centre de gestion (le CATEGES) dont l'équipe assure l'appui aux exploitations, le traitement de l'information (comptabilité des exploitations) et des prestations spécifiques (élaboration des demandes de prêts, collecte d'information notamment sur les opportunités commerciales...).

Le développement de cette fonction dans un pays comme la Côte d'Ivoire, où il n'existe pas de formation spécifique orientée sur la gestion globale de l'exploitation, est étroitement lié aux décisions futures en matière de politique nationale d'enseignement agricole.

2.3) Reproductibilité de l'exploitation motorisée

Cette reproductibilité repose d'abord sur la pérennisation des investissements puis sur la possibilité de les renouveler, soit à l'identique, soit avec des performances supérieures.

* La pérennité technique repose sur un système d'entretien et de réparation permanent et efficace (donc lui aussi adapté et reproductible). Le PMP s'est engagé vers une maintenance réalisée par des artisans-réparateurs déjà installés faisant l'objet d'un processus de promotion similaire à celui des agriculteurs. Mais en amont de ces artisans, l'inexistence d'un véritable réseau de maintenance (service après-vente, pièces détachées...) pose un problème très délicat³³.

La pérennité économique et financière et notamment la capacité pour l'exploitation d'honorer ses dettes à leurs termes est fonction de la gestion de l'exploitation et de sa maîtrise mais également sur la possibilité de faire face aux aléas de l'environnement.

Ces aléas sont d'abord dus au climat, or il n'existe pas en RCI de systèmes d'assurance pour les récoltes (le PMP a fait des propositions à ce sujet).

Ils sont dus également à l'évolution des cours des produits agricoles (en 1988, la chute du prix du paddy bord-champ de 80 à 60 F.CFA/kg s'est traduite pour les groupements par une diminution de 56% de leur marge nette à l'hectare). Le développement d'une agriculture mécanisée dans les PVD repose sur une politique de prix s'établissant dans le long terme de façon à garantir une certaine stabilité dans les revenus.

Il en va de même des prix des consommations intermédiaires. La politique nationale d'importation des facteurs de production et la politique fiscale sont décisives à cet égard. L'absence de détaxation des pièces détachées ne permet pas par exemple d'alléger les charges d'entretien.

La recherche des meilleurs prix (achats et ventes) et conditions commerciales pour maximiser les marges a pour conséquence d'orienter les exploitations vers

33- Des propositions ont été faites sur ce sujet dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'ADARC.

le multipartenariat. Pour cela il est nécessaire qu'elles disposent de l'information sur les opportunités de l'environnement (fonction conseil capable de la collecter et de la diffuser, et de permettre l'établissement de liens entre les intéressés).

Enfin nécessité d'une politique d'importation plus sélective de façon à favoriser l'émergence de services après vente performants et pratiquant des tarifs non prohibitifs (masse critique pour les importateurs et les concessionnaires).

* **Le renouvellement de l'investissement.** Lorsque le matériel arrive en fin d'amortissement, un nouvel achat est nécessaire. L'inadaptation des politiques de crédit ainsi que la lourdeur de certaines procédures administratives d'importation constituent des freins à l'investissement (pas de politique en faveur de l'investissement agricole, procédure de détaxation très compliquée).

Une politique restrictive en matière d'importation permettrait de réduire le prix des matériels.

La viabilité de la motorisation agricole se réfère à différentes échelles spatiales et temporelles (donc différents systèmes). L'accession et la maîtrise - c'est à dire le système d'appui - concernent plutôt les niveaux de l'exploitation et de la campagne agricole. En revanche, la reproductibilité dépend des politiques agricoles à l'échelon national et de la durabilité des choix retenus. L'échelon régional est également déterminant au niveau des partenaires commerciaux et du mouvement associatif.

V. QUELQUES ELEMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR CONCLURE SUR LE PMP

Pour établir une conclusion sur les réalisations du PMP, un certain nombre de considérations sont à mentionner préalablement.

Contrairement à l'AVB, le PMP n'est pas un projet intégré de développement rural agissant à l'échelle régionale. C'est un projet de recherche-développement axé sur la modernisation de l'agriculture et réalisant un travail de recherche dans quelques villages et avec un nombre limité de paysans (actuellement une quinzaine de groupements regroupant une centaine de paysans). Sa vocation est de mettre au point des innovations et d'identifier des alternatives en matière de développement et non de les diffuser à une échelle régionale. Ce dernier point ne devant être l'objectif que des projets conçus à partir des résultats du PMP (Cf. ADARC). Par ailleurs et conséquence de ce qui précède, les moyens matériels et les équipes ont été incomparables tant en volume qu'en nature.

En conséquence, il ne s'agit pas de comparer les résultats physiques et d'établir une comptabilité comparative des réalisations de l'AVB et du PMP, mais plutôt d'apprécier l'évolution des méthodologies et des pratiques en matière de développement au cours des vingt ou trente dernières années. (On remarquera que si en terme de recherche d'alternatives aux modes traditionnels

d'intervention le PMP ne constitue pas un cas unique en Afrique, les exemples analogues restent encore relativement peu nombreux).

Le résultat essentiel se situe au niveau des différences de conceptions du développement. Dans le cas de l'AVB la motorisation a été perçue comme un vecteur intrinsèque de développement et par conséquent un objectif pour le développement, une finalité moderniste. Dans le cas du PMP, elle est devenue progressivement un simple moyen, une solution objective à un problème stratégique de développement. Le pôle central est devenu l'exploitation et son environnement.

Contrairement à l'AVB qui s'est attachée à la généralisation d'un modèle d'exploitation conçu en référence à la seule chaîne motorisée et dont les caractéristiques (surfaces, assolements, nombre de paysans...) sont autant de références et de thèmes de vulgarisation à respecter, le PMP a proposé seulement un outil mais également un processus d'acquisition, de maîtrise et de reproductibilité de cet outil. Les paysans volontaires (mais en pleine connaissance des avantages et des inconvénients de cette proposition) ont libre choix pour s'organiser et pour définir les orientations et les caractéristiques de leurs exploitations nouvelles sous réserve bien entendu de rester à l'intérieur d'un cadre dont les limites ne définissent que le champ de viabilité des choix qu'ils opèrent (tout repose donc sur la fonction conseil qui leur permet de se maintenir dans ce cadre).

Au travers d'une opération de développement expérimental, le PMP a élargi la problématique de modernisation de l'agriculture. Il a montré que c'est la structuration de l'environnement économique et institutionnel qui détermine et oriente le développement, la motorisation n'étant qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre les objectifs tant de l'Etat que des paysans. Cette structuration n'est réalisable que si la Recherche prend en compte le domaine des politiques agricoles et apporte des éléments nécessaires au choix des décideurs nationaux. Dans un certain sens, le PMP constitue un laboratoire pour ces décideurs.

On remarquera que c'est le travail sur le terrain et en collaboration avec le milieu paysan qui a constitué le révélateur de la nécessité d'une nouvelle approche en matière de développement permettant notamment une meilleure autonomie et une plus grande responsabilisation des acteurs principaux du développement que sont les agriculteurs.

Mais le PMP est resté cependant un projet d'origine technocratique, origine qui n'est pas sans conséquence actuelle.

On a vu précédemment que le PMP était issu des réflexions de l'AVB, de la CIDT et plus généralement des responsables du développement en Côte d'Ivoire pendant les années 1970.

Dès sa création, le PMP est intégré aux SODE. Sa marge de manoeuvre est alors très faible notamment en terme d'initiatives techniques ou de méthodes. Bien souvent son rôle se limite à l'amélioration ou le cautionnement des choix et des résultats des SODE (on parlera alors de "serreurs de boulons" à propos des agents du PMP). Ce n'est que lorsqu'il n'aura plus de partenaires imposés que

le PMP prendra une autonomie décisionnelle propre et une orientation différente de celle qui lui était assigné au départ.

Il n'en demeure pas moins que pour le PMP le choix a priori d'une solution motorisation de moyenne puissance a pour conséquence :

- * d'évincer d'emblée tout autre moyen technique ou innovation et de restreindre considérablement le champ des alternatives possibles de développement ;
- * d'imposer un certain nombre de contraintes propres à la motorisation (voir précédemment p.7)³⁴.

Autre contrainte de départ : les blocs dont la reprise et la mise en valeur sont explicitement mentionnées dans les objectifs du PMP. Outre le fait que le support physique est prédéterminé (notamment en terme de dimensions et de caractéristiques), le PMP hérite d'un passif sur le plan foncier. Aux contraintes techniques inhérentes à l'option "bloc" s'ajoutent les contraintes socio-économiques liées au bilan de l'AVB.

On remarquera enfin que le choix du PMP se porte d'emblée sur la constitution d'exploitations pleinement propriétaires de leurs matériels et gérées par des groupements constitués d'un petit nombre de paysans. Des options telles que régie, groupements de villages, entrepreneurs de travaux agricoles... ne sont pas retenues a priori (bien que certaines d'entre elles ne soient pas écartées définitivement pour l'avenir notamment la dernière mentionnée). Il en découle un certain nombre de contraintes tant techniques et économiques que sociales et organisationnelles.

Si "le développement est l'affaire de tous", chaque forme de développement ne concerne pas systématiquement tout le monde. Une solution envisageable (motorisation par exemple) n'a donc pas valeur de panacée et toute opération de développement doit soit afficher clairement sa cible et s'organiser en fonction de celle-ci, soit proposer une palette de solutions suffisamment large pour satisfaire une demande potentielle toujours composite. L'émergence "d'entrepreneurs" capables de conduire des exploitations motorisées ne concerne qu'une frange relativement limitée de la population, capable de prendre des risques et de s'insérer avec profit dans l'économie monétaire.

C'est pourquoi on ne peut reprocher au PMP de ne pas avoir oeuvré pour l'ensemble des habitants de chaque village où il intervenait. (De toutes les façons, une intervention de masse au niveau de l'ensemble des villageois n'était pas plus réalisable qu'avec l'AVB compte-tenu de la surface des blocs et de la nécessaire sélection qu'imposent les choix du PMP). Même en espérant une large diffusion des propositions du PMP, le nombre de villageois non

34- Même si au cours de sa première période, le PMP a oeuvré considérablement pour réduire certaines des contraintes mentionnées précédemment dans le bilan de l'AVB (notamment par la recherche d'un niveau de puissance optimal, la mise au point d'itinéraires techniques, de matériels...) globalement les contraintes inhérentes à la motorisation restent présentes au cours de la deuxième période.

concernés restera important. D'ailleurs, le PMP ne revendique pas une action de masse. La phase d'information et d'animation (auto-diagnostic) préalable à la création de chaque groupement a pour rôle à ce niveau d'identifier la faible part de la population capable d'adopter les innovations proposées.

Le manque de recul et les moyens mis à la disposition du PMP puis de l'Opération Centre ne leur ont pas permis d'aborder un certain nombre de thèmes.

Les rapports de production au sein des exploitations et des groupements (niveau de décision, statuts et rémunération des actifs familiaux) ou de la communauté villageoise (rapports entre agriculteurs motorisés et agriculteurs non motorisés, entre les membres des groupements et le reste du village...) restent largement inconnus bien que des actions et des réflexions ont déjà été effectuées sur ces sujets (statuts et insertion des femmes, prestation de service par les groupements...).

Par ailleurs les blocs de culture ont des statuts fonciers très particuliers qui nécessitent des modalités de gestion particulière sur lesquelles un travail important reste à faire. Par ailleurs, ces blocs influent sur l'évolution des paysages et leur gestion. La prise en compte de leur impact sur l'espace rural au travers d'actions dans le domaine de la gestion des terroirs constitue, là aussi, une garantie de la viabilité des choix retenus.

Pour conclure, on retiendra que le développement agricole ne peut se faire sans une vision claire d'un projet de société à long terme et d'une reconsidération des hommes dans le processus de développement. Cette reconsidération doit passer par une promotion et une responsabilisation des acteurs et par une professionnalisation de l'agriculture (Cf. les résultats du PMP à propos du mouvement associatif).